

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quinze juin, à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

M. OUCHEM Fathi qui a donné pouvoir à M. DUMAS Sylvain  
M. DENIZOT Stéphane, excusé  
M. RIZZOLI Jean-Raphaël, excusé  
M. MARCAUD Pierre, excusé

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur VADOT André est nommé secrétaire de séance.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 mai 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 7 mai 2018.

## **3. POINT SUR LES FINANCES**

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 15 juin 2018 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 202 224,93 € et les recettes à 294 752,34 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 66 360, 07 € et les recettes s'établissent à 20 128,86 €.

## **4. RYTHMES SCOLAIRES - PEDT (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la collectivité s'est engagée dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2013. Pour cela, la commune s'était dotée d'un PEDT (Projet Éducatif Territorial) pour 4 années. Aujourd'hui, il convient d'établir et d'approuver un nouveau projet éducatif territorial pour les années scolaires 2018 à 2021.

Celui-ci a été rédigé par la commission « écoles-périscolaire » des écoles et a été étayé par Mme Claire LECONTE, chercheur en chronobiologie et professeur de psychologie de l'éducation.

Les objectifs de ce PEDT sont de favoriser l'épanouissement de l'enfant, respecter ses rythmes et ses besoins et participer à la formation du futur citoyen.

Suite au sondage, effectué auprès des familles concernant l'organisation de la semaine scolaire, 76 % de celles-ci étaient favorables à la semaine de 4,5 jours, tout comme le conseil d'école et le conseil municipal.

Les horaires scolaires pour la rentrée 2018 sont les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi vendredi : de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 15H10
- Mercredi : de 8H30 à 11H50
- Ces horaires ont été validés par M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Les enfants peuvent être accueillis à partir de 15H10 et jusqu'à 18H30 à l'accueil périscolaire.

Ils peuvent également bénéficier d'ateliers culturels à partir de 15H30 : éveil corporel, expression musicale, théâtre, jeux de société coopératifs, dessin-manga, hip-hop. Des études surveillées sont aussi proposées : le lundi, mardi et jeudi de 15H30 à 16H30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet éducatif territorial « PEDT » 2018-2021 de la Commune de FARGES-LES-CHALON et autorise

Monsieur le Maire à signer ce « PEDT » et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

#### **5. INDEMNITES DES ENSEIGNANTES POUR LA SURVEILLANCES DES ETUDES (délibération)**

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre du nouveau projet éducatif territorial (PEDT), des études surveillées vont être également proposées le mardi et seront encadrées par Mme Agnès MOUTOUSSAMY. Il convient donc de modifier la délibération 65-2017 qui précise les taux de rémunération et les bénéficiaires de l'indemnité de surveillance pour les études. Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, acceptent cette proposition.

#### **6. REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (délibération)**

Suite au projet éducatif territorial et notamment l'organisation des journées scolaires, les horaires de l'accueil périscolaire sont modifiés. Il fonctionne les : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7H30 à 8H30 et de 15H10 à 18H30, le mercredi de 7H30 à 8h30 et 11h50 à 12H30.

Les articles 3, 8 et 23 sont également actualisés.

Après avoir pris connaissance de règlement et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité : d'approuver le règlement intérieur de l'accueil périscolaire tel qu'il est présenté, de fixer au 1<sup>er</sup> septembre 2018 la date d'entrée en vigueur dudit règlement et de préciser que ce document sera affiché dans les locaux de l'accueil périscolaire.

#### **7. CONTRAT DE FOURNITURES RESTAURANT SCOLAIRE (délibération)**

Monsieur Sylvain DUMAS, Maire, explique aux membres du Conseil Municipal que le contrat qui lie la commune avec la société « RPC » pour la fourniture de repas du restaurant scolaire arrive à échéance au 30 juin 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide de reconduire le contrat avec la société « RPC », prestataire de fourniture et de livraison de repas, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour une durée de trois ans renouvelable tous les ans par tacite reconduction et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

#### **8. COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE DU 4 JUIN 2018**

##### **Prévision des effectifs et répartition des classes pour 2018**

9 CM2 partent en 6ème et 5 PS arrivent.

Les 72 élèves à la rentrée seront répartis comme suit : 22 élèves en classe de maternelle (5 PS, 9 MS, 8 GS) 22 élèves pour la classe de CP-CE2 de Mme Duchêne (8 CP et 14 CE2) et 26 élèves pour la classe de Mme Moutoussamy (11 CE1, 9 CM1 et 6 CM2).

##### **Rythmes scolaires**

##### **Manifestations et activités des élèves**

- Sortie pour la classe maternelle le vendredi 1er juin 2018 à Villars-les-Dombes.
- Venue d'Alex Godard, auteur illustrateur, jeudi 31 mai 2018.
- Mercredi 6 juin : dernière séance dans le cadre d'école et cinéma.
- Samedi 9 juin : les 100 ans de la ligue contre le cancer à Chalon s/s,
- Festival de BD Saône en bulles qui se tiendra dans la salle des fêtes de Farges le week-end du 16 et 17 juin 2018. Des illustrateurs interviendront dans les 3 classes le 15 juin,
- Rencontre Rallye Lecture le mardi 19 juin à Verjux, classe de Mme Moutoussamy.
- Kermesse : le vendredi 22 juin à partir de 17H. Lundi 25 juin : liaison passerelle avec l'accueil des futurs élèves de petite section dans la classe de maternelle une partie de la matinée, en relation avec le RAM (Relais Assistantes Maternelles)

- Sortie des classes élémentaires le jeudi 28 juin au Muséoparc d'Alésia
- Présentation des Ateliers périscolaires : Vendredi 29 juin dans la salle des fêtes

### **Travaux école**

- Les murs du hall de l'école maternelle ont été repeints lors de la journée citoyenne du samedi 26 mai, la cuisine et les portes le seront courant juillet.
- Une borne WI-FI a été installée dans la classe de l'école maternelle.
- La directrice demande s'il sera possible de faire lessiver la fresque sous le préau durant l'été par les jeunes employés cet été.
- Mme Moutoussamy demande s'il est possible d'installer des joints d'étanchéité sur la porte de sa classe (celle qui donne sur l'ancien syndicat des eaux) ou de remplacer la porte. Celle-ci n'est pas isolée et l'hiver, l'air froid pénètre dans la classe.

### **9. TRAVAUX A L'EGLISE**

Les travaux d'accessibilité et de chauffage de l'église vont débuter la dernière semaine de juin. Les élus choisissent le revêtement de la rampe d'accès qui va être installée sur le côté de l'église. Celle-ci sera recouverte de pavés.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis qui ont été demandés pour le remplacement des vitraux de la nef de l'église. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'ATELIER PAROT tel qu'il est présenté par M. le Maire pour un montant total de 7 776 € TTC (6 480 € HT), et charge M. le Maire de la signature du devis correspondant. Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

### **10. BILAN JOURNEE CITOYENNE**

Celui-ci est très positif. Cette journée a été un moment de partage et de solidarité. 80 personnes ont participé à cette journée. Très bonne ambiance.

### **11. FARG'INFOS**

Le Farg'infos est présenté aux élus. Il sera distribué dans les jours à venir. M.le maire remercie Pierre GRESS pour son investissement.

### **12. QUESTIONS DIVERSES**

- 11 jeunes ont postulé à la commune pour les job's d'été 2018.
- Une étude a été réalisée par le CAUE concernant un aménagement du cimetière différencié (entretien du cimetière sans herbicide). La commune va faire appel au service d'appui aux communes du GRAND CHALON afin d'établir un diagnostic en vue de réaménager le cimetière pour une gestion « zéro phyto ».
- Une réunion publique a eu lieu le vendredi 8 juin à la salle des Janelles afin de présenter aux habitants la démarche de la commune qui s'est engagée dans le « zéro phyto » ainsi que le principe du plan de désherbage qui va être appliqué dans les différents secteurs du village et le projet concernant le cimetière. L'impact des produits phytosanitaires et les obligations des particuliers ont également été abordés.
- Prochaines réunions de conseil Municipal : les vendredis 31 août, 12 octobre, 30 novembre 2018 et 11 janvier 2019 à 18H15.  
Vœux du maire : 12 janvier 2019 à 11H30

Le Maire  
Sylvain DUMAS